

## MAROC

### 1 - PROFIL DE L'EMIGRATION

#### 1.1 - Les départs

##### \* *Historique des flux migratoires*

L'émigration marocaine est un phénomène relativement récent. Il faut remonter 1914-1918 pour rencontrer les premiers contingents d'émigrants en France. C'est ainsi qu'un certain nombre d'entre eux ont contribué à combler les vides causés par les pertes subies au cours de la Première Guerre Mondiale. D'autres Marocains étaient également dirigés vers l'Algérie, pour travailler dans les champs. Ils étaient 85.000 dans ce pays en 1938.

Mais ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement après la Proclamation de l'Indépendance (1956), que cette émigration a connu une croissance significative. Elle s'est organisée, et est devenue importante grâce :

- aux plans successifs marocains, qui encouragent l'émigration comme un moyen de résoudre le problème du sous-emploi ;
- aux accords passés par le Maroc, entre 1963 et 1965, avec les principaux pays d'émigration (France, mais aussi Belgique, Pays-Bas et RFA).

Dès lors, les flux augmentent considérablement.

A partir de 1973, en raison de la crise économique qui sévit en Europe, les pays d'accueil prennent des mesures sévères pour stopper l'immigration des travailleurs. L'augmentation de la population marocaine à l'étranger se poursuit cependant, en grande partie à cause du regroupement familial.

Dans les premières années, l'émigration marocaine se dirigeait, dans sa presque totalité, vers la France. Ce n'est qu'à partir de 1970 que les émigrés marocains opèrent un mouvement de dispersion. Il existe aujourd'hui des communautés importantes de Marocains en Belgique (119.000), aux Pays-Bas (106.000), et en RFA (46.000). On les rencontre également dans les vieux pays de l'émigration méditerranéenne, qui utilisent de plus en plus les services d'une main-d'oeuvre immigrée. Il y aurait près de 85.000 Marocains en Espagne, et 15.000 en Italie. D'autres communautés marocaines se sont fixées au Royaume Uni, et même au Canada.

Enfin, les pays arabes dotés de la rente pétrolière sont devenus des partenaires réguliers de la migration marocaine. Ces derniers mouvements ont donné lieu à des accords avec la Libye, l'Arabie Saoudite et l'Irak.

*\* Caractéristiques de la population marocaine résidant à l'étranger*

Au départ, l'émigration marocaine a une origine rurale. Ce n'est qu'au cours des années 70, qu'un nombre croissant d'émigrants viennent des milieux urbains.

En Europe, la répartition entre les 2 sexes est inégale, puisqu'environ 3 sur 5 des ressortissants marocains sont de sexe masculin. Toutefois, les politiques de regroupement familial ont amené en France un grand nombre de femmes (26,7% en 1975, 38,9% en 1982).

Les Marocains en France se caractérisent par leur jeune âge : en 1984, 38,6% avaient moins de 15 ans, 53,6% moins de 25 ans. Cette jeunesse de l'émigration tient au fait que de nombreux jeunes quittent le Maroc à la recherche d'un emploi, mais aussi aux politiques d'encouragement au regroupement familial.

Dans la majorité des cas, c'est le secteur de l'industrie qui regroupe la proportion la plus importante de travailleurs marocains (40,9% en France, 64,7% en Belgique). Par contre, en Espagne, 2/3 des Marocains travaillent dans le tertiaire. En tous cas, l'agriculture n'occupe qu'une faible part des actifs.

### 1.2 - Importance des transferts

L'amélioration du revenu familial constitue l'une des motivations les plus sérieuses ayant influencé la décision d'émigrer. C'est pourquoi, les travailleurs marocains envoient une part croissante de leurs économies sur salaire dans leur pays. Elle est située dans une fourchette comprise entre le 1/4 et la moitié du salaire.

Une enquête réalisée au Maroc entre Novembre 1972 et Mai 1973 montre que seule une faible proportion de travailleurs marocains prétend être dispensé de l'obligation d'envoyer une part de leur salaire au Maroc. De même, les parts envoyées varient selon que l'émigré est célibataire ou marié :

Envois	Célibataires	Mariés
+ de la moitié	18 %	30 %
- de la moitié	62 %	58,5 %
n'envoient rien	20 %	11,5 %

Le tableau suivant montre l'importance des transferts

Années	Montants (en millions de DH)
1970	316,8
1972	640,3
1974	1 557,2
1976	2 417,8
1978	3 176
1980	4 145,6
1982	5 114,5
1984	7 680,9
1985	9 732

(Source : Annuaire Statistique du Maroc)

Le montant de ces rentrées serait encore plus élevé s'il avait été tenu compte des prestations sociales ou des pensions versées aux familles des émigrants marocains, des règlements par compensation entre les particuliers tels que les envois de biens de consommation, les sommes rapportées par les travailleurs à leur retour, ainsi que les biens matériels (voitures, mobilier, électro-ménager..).

*\* Le rôle des transferts pour l'équilibre intérieur de l'économie*

Le montant total des transferts constitue la deuxième source de devises après les recettes de l'exportation de phosphates. Aussi contribuent-ils de manière significative au maintien de l'équilibre intérieur de l'économie marocaine. Sans l'apport des devises des travailleurs émigrés, le Maroc présenterait un déficit de sa balance des paiements encore plus important (-13.765 millions DH en 1985). De plus, les envois de fonds des émigrés permettent de compenser une grande partie du déficit de ces échanges extérieurs avec des pays comme la France.

*\* Leur utilisation pour l'investissement*

La plupart des transferts provenant des travailleurs marocains de l'étranger servent, en général, à couvrir des dépenses non productives. Dans le monde rural, ces dépenses sont doubles et successives. Tout d'abord l'entretien de la famille, très élargie.., pour faire face aux besoins alimentaires, qui deviennent progressivement les mêmes qu'en ville, mais aussi, vêtements, ustensiles de ménage, achats importants de bétail et de basse-cour. Ensuite, le maintien de l'exploitation, avec des achats de terres qui sont souvent cultivées par des ouvriers agricoles.

Dans le monde urbain, les transferts de fonds servent, dans leur grande majorité, à la construction ou l'amélioration de logements.

L'investissement productif est donc très limité, et la création d'emplois rare, sauf parfois pour remplacer les migrants (comme l'indique une enquête réalisée par le Ministère du Plan marocain dans la région économique du Sud..).

Ainsi, près de 80% en milieu urbain, et de 61% en milieu rural des réalisations des émigrants, consistent en l'achat ou la rénovation de logements, alors que les investissements productifs (ici, mécanique, industrie artisanale et autre), ne forment que 0,1% en milieu rural, et 2,4% en milieu urbain, de l'ensemble des réalisations effectuées par les migrants. Il faut cependant signaler que certains effets positifs sur l'économie peuvent provenir des autres investissements, en particulier par l'achat et la rénovation de logements qui pourraient stimuler l'industrie de la construction.

## 2 - LES POLITIQUES SUIVIES PAR LE GOUVERNEMENT

### 2.1 - Le cadre général

Dès la proclamation de l'Indépendance, en 1956, un grand nombre de problèmes économiques surgissent : chute des investissements, fuite des capitaux, accélération de l'exode rural et du chômage.

Le premier Plan 1960-64 n'aborde l'émigration qu'en termes de transferts, et l'incidence de celle-ci devait être faible. Pour résoudre le problème du sous-emploi et du chômage, on envisageait la possibilité de la "mobilisation du travail" : il s'agissait d'utiliser les ruraux sous employés à la mise en valeur du pays.

Cependant, la persistance des déséquilibres du marché de l'emploi conduit les planificateurs de l'économie à présenter, dans les plans ultérieurs (1968-72, 1973-77), l'émigration comme une solution à ces problèmes. De nouvelles mesures en faveur de l'émigration ont donc été envisagées. Trois effets principaux sont attendus :

- augmentation des transferts de fonds pour financer les investissements intérieurs ;
- réduction du chômage et du sous-emploi ;
- constitution d'un groupe de nationaux ayant acquis à l'étranger des qualifications professionnelles et un esprit d'entreprise.

### 2.2 - L'encadrement des flux d'émigration

#### \* *La Convention Bilatérale de main-d'oeuvre*

Considérant l'émigration comme une solution au problème du surplus de la main-d'oeuvre, le Maroc a cherché à organiser le flux migratoire dans le cadre d'une Convention Bilatérale de main-d'oeuvre, signée avec la France le 1er Juin 1963. Cette convention définit le statut de la main-d'oeuvre marocaine immigrée en France.

Les différents articles de la Convention fixent les conditions nécessaires pour l'exercice d'une activité professionnelle, les opérations de recrutement, les conditions relatives à l'entrée dans le territoire français et à la délivrance des titres de séjour et de travail. L'article 8 consacre le principe de l'égalité de traitement : "les travailleurs marocains jouissent, sur le territoire français, du même traitement que les travailleurs français, en ce qui concerne les conditions d'hygiène, de travail, de sécurité, de logement, et les salaires, congés payés et allocations de chômage". La Convention fixe également les solutions qui peuvent être apportées aux différends relatifs aux conditions de travail et d'existence des travailleurs marocains, aux cas de licenciements, au regroupement familial et au transfert des économies.

Enfin, la Convention fixe la constitution d'une commission mixte chargée de suivre l'application de ces dispositions. Cette commission est appelée à aplanir les éventuelles difficultés d'application de ces dispositions. Elle se réunit alternativement à Rabat et à Paris, dans des conditions et à des dates fixées d'un commun accord.

Une convention de sécurité sociale a également été signée entre les deux pays le 9 Juin 1965. Celle-ci couvre, en particulier l'assurance maladie, l'assurance invalidité du travail, l'assurance vieillesse, l'assurance des veuves et des orphelins, les allocations familiales.

*\* Dans les pays d'accueil, un encadrement officiel marocain important*

Si le Maroc semble retenir, encore pour longtemps, l'émigration comme solution au chômage, il est toujours soucieux de maintenir la cohésion au sein de la colonie marocaine à l'étranger.

Ainsi, le Maroc dispose, en France, d'un réseau relativement important d'encadrement consulaire et social, appelé à fonctionner en collaboration avec les amicales des travailleurs et commerçants marocains.

*\* L'encadrement consulaire*

L'Ambassade du Maroc à Paris dispose de 11 postes consulaires répartis sur l'ensemble du territoire français :

- 4 consulats généraux : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg ;
- 7 consulats : Nanterre, Bobigny, Bordeaux, Lille, Montpellier, Bastia et Rennes.

Chaque consulat comprend un service social, un service d'état civil, un service des passeports, un service des affaires successorales, un service comptable, un service culturel, un service des affaires matrimoniales, un service de la carte nationale.

Structurées ainsi, les représentations consulaires sont appelées à répondre à l'ensemble de la demande administrative de la colonie marocaine. Cependant, l'éloignement des services consulaires des lieux de travail et de résidence des émigrés, pose parfois des problèmes.